

M. Laframboise et Mde. Quesnel, qui furent leurs bienfaiteurs elles arrivèrent sans beaucoup de fortune.

En arrivant parmi nous, ces religieuses habitèrent au faubourg Québec dans une assez grande maison en bois, dont le Révd. M. Arraud, leur fit présent.

Elles l'occupèrent jusqu'en 1847, elles se transportèrent sur la rue Sherbrooke, leur résidence actuelle. Leur monastère a été construit sur un terrain qui leur fut donné par l'épouse de l'Honorable Denis B. Viger.

L'œuvre à laquelle se dévoue cette communauté a pour objet :

La réhabilitation morale des femmes ou filles qui sont tombées dans le libertinage :

De plus, la préservation et conservation des jeunes filles qui, par leur position se trouvent exposés à de grands dangers au milieu du monde.

Dans la classe des pénitentes, sont reçues toutes celles qui après avoir vécu dans le désordre, désirent se convertir ; ces personnes doivent s'adresser aux religieuses de la maison en désirant faire pénitence sous leur conduite

La médisance est devenue si familière de nos jours, que l'on se permet assez souvent, soit par prétention ou par orgueil de prouver que l'on connaît plus que son voisin, d'accuser ces bonnes religieuses de recevoir et de garder plusieurs personnes par contrainte.

Que ces savants de peu, apprennent donc une fois de plus que les religieuses du Bon-Pasteur reçoivent toutes celles qui se présentent bien volontairement, sans s'enquérir de quel pays ou de quelle religion elles appartiennent ; pas même de rétribution.

Dès leur entrée dans le monastère, ces brebis égarées quittent les habits du monde pour prendre le costume simple et tout uni qui distingue leur classe ; elles se nomment sœurs et donnent le titre de mères aux religieuses qui les gouvernent.

Elles ont tous les jours leurs heures réglées pour la prière, le chant des cantiques, le travail manuel, les repas et les récréations. Pour les obliger à remplir bien leur devoir et soumettre leur humeur, les religieuses emploient à leur égard l'influence d'un charitable traitement, la force des instructions et des bons exemples.

Les religieuses ne leur imposent jamais aucune correction ou pénitence corporelles. Ces dames de charité permettent à n'importe qu'elle pénitente qu'elle trouve solidement affermie dans le bien, de prononcer, en présence de ses compagnes, son acte de consécration à Dieu, promesse qui consiste dans le ferme propos de ne jamais sortir du monastère, et de persévérer jusqu'à la mort dans le genre de vie qu'elle a embrassé.

Lorsque quelqu'une des Pénitentes, après avoir prouvé ses bonnes dispositions témoigne le désir de se faire Madeleine,